



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 16 mars 2017

Message du président d'élection, Louis-André Boulay

Règle à suivre pour les appuyeurs inscrits sur les bulletins de mise en candidature

Étant donné que les statuts et règlements ne sont pas clairs pour la procédure concernant les appuyeurs inscrits sur les bulletins de mise en candidature soumis au président d'élection.

La procédure va être la suivante :

Un appuyeur peut appuyer plusieurs mises en candidature, à la condition que celles-ci soient sur des postes différents. Donc un appuyeur ne peut appuyer deux candidats différents postulant pour un même poste au comité exécutif.

Syndicalement,
L'exécutif du syndicat

Notre sécurité nous appartient !!!